



LIGUE DES SPORTS DE GLACE D'ILE DE FRANCE

Mesdames et Messieurs les Présidents des
Associations d'Ile de France
Mesdames et Messieurs les Membres du
Comité Directeur de la Ligue
Mesdames et Messieurs les Membres des
comités Sportifs de Ligue
Mesdames et Messieurs les Présidents des
Comités Départementaux d'Ile de France
Monsieur le C.T.R. d'Ile de France

Copie pour information à :
Monsieur le Président de la F.F.S.G.
Monsieur le Directeur Technique National

Paris,
Le 18 avril 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer à l'**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE** qui aura lieu le :

SAMEDI 25 MAI 2019 à 14H00

CREPS de Châtenay-Malabry
1 Rue du Dr le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry

L'ordre du jour est joint à ce courrier, ainsi que les différents pouvoirs nécessaires pour le cas où le Président de l'association ne pourrait venir lui-même.

D'autre part, je vous informe que les **ASSEMBLEES GENERALES DES ASSOCIATIONS PAR DISCIPLINE**, auront lieu à la même date et au même endroit à **9H15**. L'ordre du jour de ces assemblées est joint à ce courrier.

Appel à Candidature :

1 MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR
1 MEMBRE du COMITE DE BALLETT
2 MEMBRES du COMITE DE VITESSE

Pour être recevable les candidats devront impérativement être licenciés.

Les candidatures sont à envoyer impérativement **avant le 8 mai 2019** à Dominique RABBE, Présidente de la Ligue, par mail avec AR dominique.rabbe@gmail.com et en copie à ligueidf.patinage@gmail.com.

Je vous demande de me faire connaître par email avant le 18 Mai 2019 (dominique.rabbe@gmail.com + copie ligueidf.patinage@gmail.com) :

- Les questions que vous voulez voir portées à l'ordre du jour
- Les candidatures pour l'organisation des Assemblées Générales 2019.



LIGUE DES SPORTS DE GLACE D'ILE DE FRANCE

Je me permets de vous rappeler que l'assemblée générale se compose des représentants des associations franciliennes affiliées à la F.F.S.G. Les représentants doivent être licenciés dans un groupement de la Ligue d'Ile de France. Chaque groupement est représenté par son Président, ou l'un de ses membres élu à cet effet par son Assemblée Générale.

Si le(la) Président(e) ne peut assister à l'une des assemblées, son représentant doit disposer d'une procuration établie dans les formes prévues, à remettre à l'entrée le jour de l'Assemblée.

Pour être valables, les procurations au titre de sections de clubs omnisports devront en outre être certifiées et validées par le Président de la structure juridiquement représentative.

Le(la) Président(e) en exercice à la date des Assemblées Générales de Ligue représente valablement son association sans qu'il ait besoin de détenir de pouvoir spécial.

Si votre association a changé de Président(e) depuis son dépôt d'affiliation pour la saison 2018/2019, je vous demande, si cela n'a pas encore été fait, d'adresser à la Ligue et à la F.F.S.G la copie de la déclaration certifiée par laquelle a été élu le nouveau Président et de joindre un modèle de sa signature, de manière de permettre aux scrutateurs, lors des assemblées, de déterminer qui est Le(la) Président(e) en fonction et si le pouvoir qu'il a éventuellement donné est bien valable.

Comptant vivement sur votre participation aux travaux de ces Assemblées, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments les meilleurs.

Dominique RABBE

Présidente de Ligue IDF Des Sports de Glace